

Réunion du Conseil des Ministres présidée, le mercredi 18 décembre 2013, par Monsieur le Président de la République.



Monsieur le Président de la République exige du Gouvernement l'exécution sans délai du plan de rationalisation des dépenses courantes de l'Etat, avec la mise en œuvre effective des orientations politiques relatives à la modernisation des structures publiques, particulièrement les agences d'exécution et les directions d'administration centrale.

Abordant la problématique d'un nouveau de la politique industrielle, le Président de la République est revenu sur les enjeux et défis liés au Groupe Consultatif prévu les 24 et 25 février 2014 à Paris, dont les résultats devront contribuer à soutenir les bases de la relance économique et de l'émergence du Sénégal, avec un environnement des affaires amélioré, pour un secteur privé national fort et durablement compétitif.

Pour le Chef de l'Etat, une telle ambition ne saurait se réaliser sans une politique industrielle nouvelle et dynamique, bâtie à partir de notre capital humain et de notre potentiel de ressources naturelles.

En d'autres termes, ce nouveau industriel du Sénégal doit prendre en charge tous les secteurs et valoriser les potentialités de nos terroirs, les talents et les savoir-faire de nos compatriotes.

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'intensifier la modernisation de notre artisanat de même que celle de notre industrie culturelle et cinématographique.

Le Président de la République demande également au Gouvernement d'accélérer les grands travaux d'aménagement (à haute intensité de main d'œuvre) et de réalisation de logements sociaux avec les nouveaux pôles urbains de Diamniadio et du lac Rose, de Daga Kholba,

Par ailleurs, le Gouvernement devra créer les conditions d'installation d'unités de transformation industrielle des produits agricoles, dans les zones à forte production arachidière, maraîchère et fruitière, afin d'organiser des chaînes de valeur intermédiaires permettant et favorisant la production et la consommation locales des denrées et produits, dans le respect des normes sanitaires.

[Revenir](#)